

Les engagements de France Valley

pour la gestion durable des forêts

Promouvoir
la gestion irrégulière



Augmenter
le stockage et
la séquestration du carbone



Favoriser
la biodiversité en forêt



Protéger
les sols



Privilégier
les débouchés
et les emplois locaux



Le document de gestion durable

La législation forestière impose à chaque propriétaire forestier possédant plus de 25 hectares, la mise en place d'un document de gestion durable appelé « Plan Simple de Gestion » agréé par les services de l'Etat, contenant :

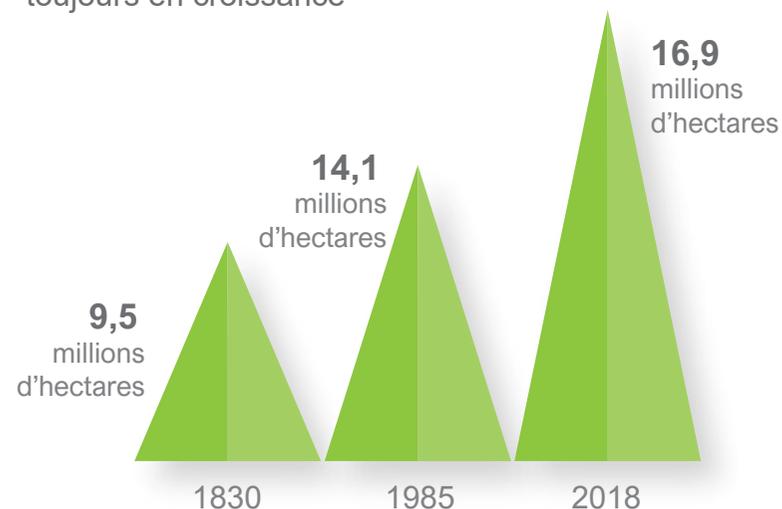
- Une analyse détaillée du milieu (relief, zonage environnemental, pression de la faune sauvage, climat, étude de sol, hydrographie, contexte économique, habitats et espèces remarquables...)
- Une description des parcelles forestières (essence, diamètre, hauteur, maturité...);
- Les grandes orientations de gestion du propriétaire et ses objectifs;
- Un programme des coupes et travaux à réaliser durant la période de validité du document (10 à 20 ans) avec une tolérance de plus ou moins quatre années dans leur exécution.

Les opérations programmées doivent être conformes aux préconisations contenues dans le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole), aux règlements d'urbanisme, aux recommandations des parcs nationaux et régionaux, aux textes relatifs aux périmètres de captage des eaux, à la réglementation des zonages environnementaux (NATURA 2000, ZNIEFF...) et à l'avis de l'architecte des bâtiments de France si la forêt entre dans le périmètre d'un monument historique ou dans un site inscrit ou classé.

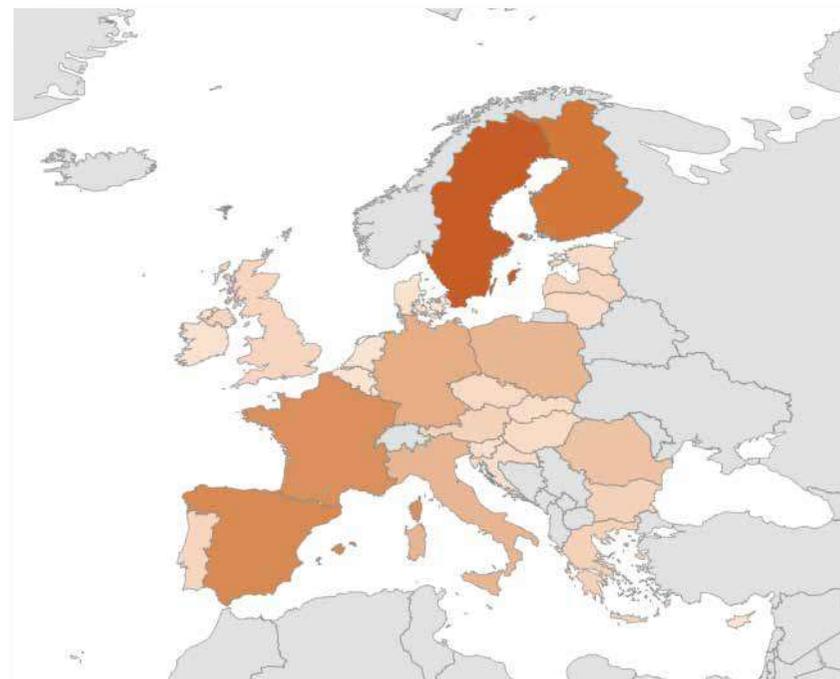
Capitalisation de la Forêt

Seulement 62 % de l'accroissement naturel
des forêts françaises a été prélevé en 2018

La surface forestière française toujours en croissance



La forêt française 4ème surface européenne



Emplois, débouchés locaux et certification des bois

La filière forestière française **représente 425 000 emplois**, soit 140 000 de plus que l'automobile. Les entreprises la composant maillent le territoire national et se développent principalement en zones rurales, à proximité de la ressource. France Valley a, depuis sa création, tissé des liens étroits avec des partenaires locaux pour la gestion et les travaux forestiers. **Certaines forêts, à l'image du Cheylard (GFI France Valley Patrimoine), connaissent une telle activité qu'elles peuvent générer l'équivalent de 1 à 2 ETP pour la réalisation des exploitations, des reboisements, du marquage des bois et des réfections des infrastructures.**

Les bois commercialisés par les groupements de France Valley sont principalement vendus à des transformateurs locaux ; le coût du transport du bois rond ne permettant pas de parcourir de longues distances. Nous réservons également quelques coupes de bois de chauffage à des particuliers à des fins domestiques comme il est d'usage en forêt publique. Par ces actions, les groupements participent, à leur échelle, à la réduction du déficit de la balance commerciale française du bois.

Par ailleurs, France Valley a pour habitude de **faire certifier les forêts par PEFC afin de garantir leur gestion durable et s'inscrire au sein d'une chaîne vertueuse du producteur au consommateur.** Dans ce cadre, nos pratiques sont régulièrement auditées par les agents régionaux de PEFC.

la balance commerciale du bois
enregistre un déficit de 6,65 millions d'euros



Transport de bois - Forêt du Cheylard

425 000
emplois
au sein de la
filrière bois

+ de 200

partenaires
et sous-traitants
de France Valley

La gestion irrégulière

Outre les engagements relevant des différentes sources de législation, France Valley a décidé de s'inscrire plus largement dans une démarche de gestion durable.

Quand cela est possible, nous privilégions pour nos Groupements Forestiers un mode de sylviculture irrégulier. Cette gestion vise à faire cohabiter au sein d'une même parcelle forestière des arbres de tous âges et de toutes dimensions en favorisant la régénération naturelle par le développement des jeunes semis. **L'objectif est de maintenir un couvert forestier continu et d'éviter d'avoir recours à des coupes rases appauvrissant la biodiversité et les sols.** Des opérations régulières, prélevant de faibles quantités de bois, sont réalisées et sont, le plus souvent, suivies de travaux encourageant le développement de la régénération. La récolte de bois un peu partout dans une forêt plutôt que de manière concentrée par parcelles est plus onéreuse pour le Groupement Forestier qui la détient, mais outre les bénéfices écologiques et esthétiques qu'elle procure, cette sylviculture irrégulière permet d'étaler les revenus et les investissements dans le temps.

Cela n'est, toutefois, pas toujours envisageable du fait de l'inadaptation de certaines essences forestières à leur milieu (sol et climat), de problèmes phytosanitaires, d'absence d'une régénération spontanée ou lors d'un contexte économique peu favorable. Certaines transformations ont également pour but d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique, nécessitant le passage par des coupes rases, toujours suivies de plantations. **Mais quels que soient les opérations de gestion (coupes, reboisement, travaux, ...), elles sont toujours menées dans le respect de la réglementation forestière et des zonages environnementaux protégeant les habitats et les espèces (période de nidification, respect des sols, maintien d'arbres morts et des lisières...).**



Futaie irrégulière - Bois du Marquis - GFI France Valley Patrimoine



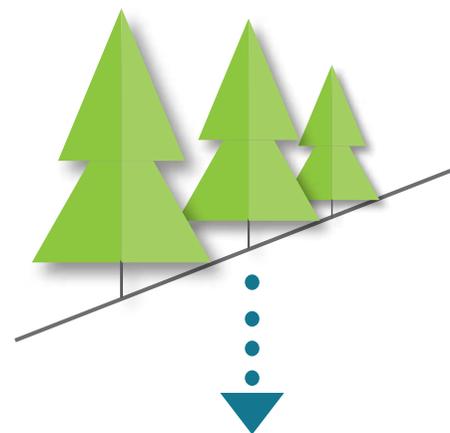
La forêt, puits de carbone

France Valley apporte pleinement son concours à la séquestration et au stockage du carbone. **En effet, les scientifiques s'accordent à dire qu'une forêt gérée capte en moyenne 7 TCO₂ par hectare et par an contre 5 TCO₂ pour une forêt laissée en évolution naturelle.** Cette différence peut encore s'accroître lorsque le gestionnaire, à l'image de France Valley, favorise des essences à croissance rapide et adopte des méthodes de sylviculture maximisant la production de bois de construction et d'ameublement, plus longévifs que le bois énergie. **En effet, le stockage du carbone ne s'arrête pas seulement à la vie de l'arbre, il se prolonge dans les matériaux bois.** Les produits bois génèrent également un effet de substitution lorsqu'on les préfère au béton ou à l'acier, plus gourmands en énergie lors de leur fabrication. **Le bois demeure le seul matériau moderne de construction d'origine renouvelable.**

Par des reboisements de landes, de terres agricoles et de forêts ayant connu des aléas climatiques ou phytosanitaires, les Groupements Forestiers peuvent également augmenter la séquestration et le stockage du carbone.

Séquestration des forêts

de 3 à 20 TCO₂/ha/an



Exploitation

Bois massif

Bois d'industrie

Bois Energie



Durée de stockage
moyenne du carbone

35 ans

2 à 25 ans

< 1 an



Substitution

**1,52
TCO₂
par m³ produit**

**0 à 0,77
TCO₂
par m³ produit**

**0,25
TCO₂
par m³ produit**

**88 000
TCO₂**

séquestrées annuellement
par les forêts de
France Valley*

* sur une estimation de séquestration moyenne de 8 TCO₂/ha/an

La protection des sols

Les sols sont le garde-manger des peuplements forestiers ; ils y puisent l'eau et les éléments minéraux nécessaires à leur croissance. De récentes études mettent en évidence la complexité des relations entre les différents organismes qui y résident, la symbiose entre l'arbre et le champignon en est le parfait exemple : ce dernier développe un réseau de filaments, appelé mycélium, qui pénètre jusqu'au cœur des cellules racinaires. Le champignon fournit de l'eau et certains éléments minéraux à l'arbre qui, en contrepartie, lui apporte des sucres produits par la photosynthèse.

Conscients de la fragilité de cet équilibre, nous favorisons les opérations les moins invasives :

- **Eviter l'andainage (dessouchage et stockage en ligne) des rémanents d'exploitation avant un reboisement**
- **Contraindre les engins d'exploitation à circuler seulement sur les chemins créés à l'intérieur des parcelles pour éviter les phénomènes de tassement irrémédiable**
- **Interdire toutes exploitations lorsque les sols sont particulièrement sensibles lors de leur dégel ou de fortes précipitations**
- **Limiter la mise à nu des sols par des coupes rases favorisant leur érosion et la perte de la matière organique qu'ils contiennent**

Lors des coupes, les acheteurs de bois et les exploitants forestiers sont régulièrement contrôlés par nos gestionnaires qui peuvent, à tout moment, suspendre le chantier.

Par ailleurs, les sols forestiers sont des puits de carbone, ils trouvent leur équilibre à 50 tonnes de carbone à l'hectare là où les terres agricoles en stockent moitié moins. Toutes les opérations visant à diminuer la biomasse du sol sont donc à limiter.

Enfin, les sols forestiers sont également essentiels à la filtration des eaux pluviales. Pour preuve, de nombreuses communes font aujourd'hui le choix de planter ou de faire l'acquisition de forêts situées au sein de périmètres de captage d'eau potable.



Anticiper le changement climatique

Le réchauffement climatique est aujourd'hui sur toutes les lèvres mais les forestiers sont, depuis plus de dix ans, confrontés à cette problématique. L'étape primordiale à la mise en place d'une gestion alternative réside dans une étude fine de la station forestière composée du sol, du climat et de la topographie. Cet examen nous permet d'évaluer la capacité des essences forestières en place à résister à une pluviométrie épisodique et à une hausse généralisée des températures. Grâce à un réseau de relevés s'étirant sur tout le territoire, nous pouvons désormais comparer la réaction des peuplements forestiers soumis à différentes conditions de croissance et, par conséquent, modifier les orientations de gestion en favorisant l'essence la plus adaptée ou en transformant les peuplements.

Trois grands axes nous semblent majeurs pour minimiser les conséquences du réchauffement climatique :

- **Diversifier les essences lors des reboisements**
- **Maintenir le microclimat au sein des forêts (ambiance forestière) en évitant la création de trouées dans le couvert**
- **Diversifier les localisations**

La gestion forestière

répond à 9 des 17 objectifs
de gestion durable à l'horizon 2030





France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE

Forêt de Menou (58) - GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE